

Avis 09-A-06 du 19 mars 2009

relatif à un accord dérogatoire pour les délais de paiement concernant les fournisseurs de bois, de matériaux, de produits et de services pour le bâtiment et les travaux publics

Posted on: 23 mars 2009 | Secteur :

BTP

Présentation de l'avis

Informations sur l'avis

Origine de la saisine

Ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi

Dispositif(s)

se référer à l'avis

**Entreprise(s)
concernée(s)**

51 organisations professionnelles représentant producteurs et fournisseurs, Fédération du négoce des matériaux de construction, Fédération française du négoce de bois, Confédération du négoce de bois et matériaux de construction, Fédération nationale de la décoration, pour les grossistes-distributeurs en peinture et revêtements, Fédération des coopératives d'achat pour les artisans du bâtiment, Fédération française du bâtiment (FFB), Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB), Fédération nationale des travaux publics (FNTP), Fédération nationale des sociétés coopératives de production du bâtiment et des travaux publics, Syndicat des entreprises de génie électrique et climatique, Union des maisons françaises, pour les constructeurs de maisons individuelles

Lire

[le texte intégral de l'avis](#)

159.96 Ko

[le communiqué de presse](#)